



MAIRIE DE DAVEZIEUX
237 route du Forez 07430 DAVEZIEUX

☎ 04.75.33.25.25

Fax: 04.75.67.93.14

mairie.davezieux@wanadoo.fr

Convention d'utilisation de locaux Municipaux

ENTRE :

- Monsieur le Maire de DAVEZIEUX, d'une part,

Et *

- L'ASSOCIATION
- M

Adresse.....

Tél. : Mail (pour le retour de la convention) :

SOLLICITE l'autorisation d'utiliser la salle :

Le à partir de

A l'occasion de

SALLE N° 1

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

- L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et s'engage à le respecter :
 - à utiliser les locaux, l'équipement, le matériel, conformément au règlement ;
 - à rendre en parfait état le bien loué.
- L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'utilisation des locaux s'étendra du au

Objets précis de l'occupation - Nombre de participants

Objet :

Nombre de personnes :

L'usage de la musique amplifiée est autorisé dans le respect des conditions énumérées dans le règlement des salles communales.

Mesures de sécurité

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

* Remplir la ligne Association ou Particulier

Responsabilité :

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

Détérioration :

L'organisateur indemnifiera la commune de Davézieux pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées durant la période de location.

Salle communale n° 1: (L = 23,10 m / l = 7,70 m / 180 m²/ 180 personnes maxi)

Matériels : 172 chaises - 10 tables bois - 8 tables pliantes - 1 porte cintres - 1 frigo - 1 plaque cuisson à 2 foyers.

- ASSOCIATIONS : prêt **
- PARTICULIERS : location à 260 € ** (sous réserve de modification des tarifs)
Pour les particuliers : Fournir un justificatif de domicile.

Annulation :

La présente convention peut être dénoncée par la commune de Davézieux, à tout moment, pour cas de force majeure (motifs sérieux tenant à l'ordre public pour une utilisation imprévue pour le service public), pour une utilisation non conforme aux obligations contractées par les parties.

Prix :

Le présent droit d'utilisation est accordé à moyennant le règlement de la somme de 260 € (tarif voté par délibération et sous réserve d'augmentation).

La prise de possession des locaux se fera après paiement à la remise des clés.

Remise des clés :

Contactez la mairie le lundi précédant la location pour fixer un rendez-vous pour l'état des lieux et la remise des clés le jeudi entre 8h30 et 10h00.

Caution de garantie :

Une attestation d'assurance ainsi qu'un chèque de caution de 500 € à l'ordre du Trésor Public sera remise en garantie des dommages éventuels lors de la prise de possession des clés. Cette caution sera restituée en mairie lors des heures d'ouverture au public.

A la fin de votre soirée, vos déchets seront mis dans un sac et déposés dans le conteneur à ordures rue Félicien Vergier. Les verres, plastiques, cartons devront être déposés dans les conteneurs à verre situés rue Jules Ferry.

L'Organisateur Responsable, Davézieux, le	Pour la commune, l'élu responsable, Odette Claperon Davézieux, le ACCORDE <input type="checkbox"/> Signature REFUSE <input type="checkbox"/> Motif :
--	--

**** Cocher la case correspondante**